



Octobre 2025

POINT INFO CGT ASSISTANTS FAMILIAUX

VOS DROITS ET RÉPONSES À VOS QUESTIONS

C'est ensemble avec la CGT
que nous serons + forts

Contactez nous :

Syndicat CGT du Conseil Départemental de la Seine Maritime
Hôtel du Département - Cours Clémenceau

76101 ROUEN cedex

☎ : 02 35 03 67 75 - ligne dédiée : 07 62 96 75 49-

Syndicat-cgt@seinemaritime.fr



Visite de conformité



La visite de conformité est une visite réalisée à l'initiative de l'employeur au domicile de l'assistant familial afin de vérifier que le logement est adapté et conforme à l'accueil des enfants confiés à l'ASE.

Selon les UAF, cette visite peut être effectuée :

- soit par une équipe extérieure à l'UAF,
- soit par des membres de l'équipe en place.

❖ DÉROULEMENT

La visite se fait au domicile de l'assistant familial.
Un support de contrôle (grille) est utilisé par l'évaluateur.

Il s'agit d'évaluer les risques potentiels dans l'exécution de l'accueil, de repérer des points à améliorer ou à modifier.

Cette visite n'est pas une mise en cause de l'agrément qui lui relève de la PMI.

Ce document est signé à la fin de la visite par l'éducateur et par l'assistant familial.

❖ PROBLÉMATIQUE

Lorsque la visite est réalisée par un éducateur déjà affecté au suivi d'un enfant placé au domicile, cela introduit de fait une relation hiérarchique implicite.

L'éducateur, qui est accompagné l'enfant dans le cadre de son placement et travaille en coopération avec l'assistant familial, se retrouve aussi à contrôler le cadre matériel de l'accueil et à avoir un rôle d'évaluateur de sa façon de servir. Ce mélange des rôles peut fragiliser la confiance et créer un rapport de subordination entre l'éducateur et l'assistant familial. Le relationnel entre l'assistant familial et l'évaluateur peut être biaisé du fait de ce regard « hiérarchique ».

➤ REVENDEICATIONS DE LA CGT

- Communication de la grille d'évaluation avant chaque visite, afin que l'assistant familial sache précisément sur quels points il sera évalué.
- Neutralité de la visite : elle ne doit pas être effectuée par une personne en lien direct avec les enfants accueillis au domicile, pour éviter tout mélange des missions et toute forme de hiérarchie implicite.
- Remise d'une copie de la grille à l'assistant familial, au moment de la visite, et non uniquement placée dans son dossier administratif.
- Mise en place d'une équipe dédiée "éducateur / assistant familial" distincte du service ASE de rattachement, afin de séparer clairement les fonctions de contrôle, d'accompagnement et de suivi des enfants.
- Selon les situations, le choix doit être laissé à l'assistant familial sur la présence ou non des enfants confiés lors de cette visite.